

Le certificat individuel pour l'activité
« Utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides
destinés exclusivement aux professionnels » ,

conformément à l'article 3 de l'arrêté du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides.

Portant le numéro de certificat : 032775

est

Délivré à : Christophe LE FLOCH

Né(e) le : 20/08/1970

Date de début de validité du certificat : 21/10/2020

Date de fin de validité du certificat : 21/10/2025

Fait à Paris, le 10 novembre 2020

Le Directeur général de la
prévention des risques



Cédric Bourillet

Le titulaire



Ce certificat est délivré sur la base des informations déclarées par le titulaire du présent certificat et validées par le centre de formation ayant dispensé la formation au titulaire. Toute déclaration fautive ou inexacte entraîne l'annulation du présent certificat et peut le cas échéant donner lieu à des poursuites judiciaires telles que prévues à l'article 441 du code pénal.